INFORMATION SUR LA VACCINATION

OBLIGATOIREMENT A JOUR POUR TRAVAILLER DANS LES ATELIERS

PERSONNES CONCERNEES

La vaccination est destinée à tous et à tout âge.

Il peut y avoir des contre-indications à la vaccination (par exemple, contre-indications médicales, fièvre...). Il appartient au professionnel de santé de décider, selon la situation de son patient, si la vaccination peut être réalisée.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES ET RECOMMANDEES

Les **vaccinations obligatoires** sont les suivantes :

- contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP) ;
- contre la fièvre jaune (infection due à un virus transmis par des moustiques).

Les personnes titulaires de l'autorité parentale doivent veiller au respect de cette obligation.

Les **vaccinations recommandées** concernent :

- les maladies telles que la tuberculose, la coqueluche, la rubéole, la rougeole, et les oreillons, la varicelle, la grippe, l'hépatite B, le zona ;
- les infections invasives à haemophilus influenzae de type B, à pneumocoque, à méningocoque C ;
- les infections à papillomavirus humains.
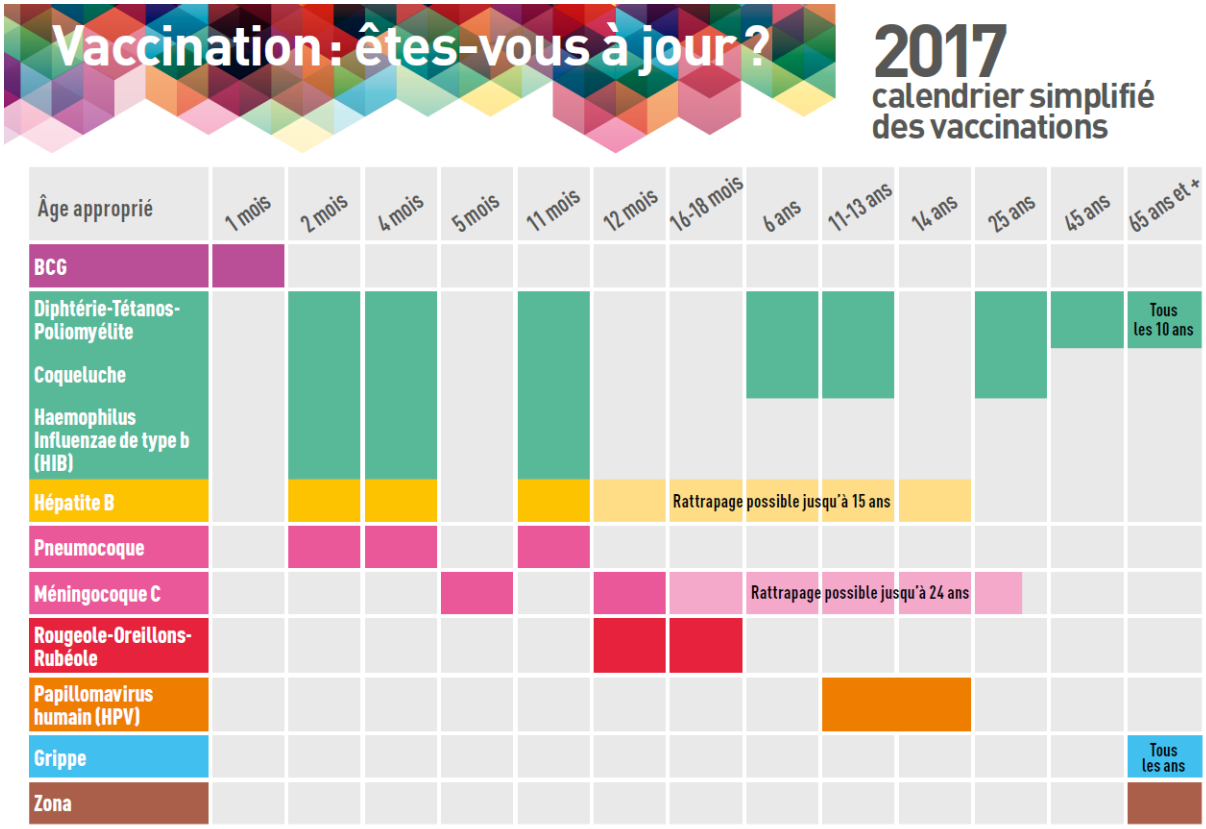
CALENDRIER DES VACCINATIONS